

## Autorité pour la Sécurité Alimentaire et Économique (ASAE)

L'ASAE est une autorité administrative et l'organe de la police criminelle, organisée hiérarchiquement, qui a la tâche de surveiller la conduite des activités économiques dans les secteurs alimentaires et non-alimentaires et d'aider les autorités judiciaires dans la détection et l'investigation des infractions pénales relevant de leur compétence ou qui lui sont délégués par les autorités judiciaires compétentes. L'ASAE est l'organe national de liaison avec ses homologues au niveau européen et international.

L'ASAE développe son activité sur tout le territoire du continent comme une autorité nationale de surveillance des activités économiques, bien comme l'organisme national responsable de l'évaluation et la communication des risques dans la chaîne alimentaire. En effet, l'ASAE a le contrôle officiel des denrées alimentaires, ainsi que dans la surveillance des jeux de hasard illégaux et le mouvement et le commerce des raisins pour produire du vin, le moût et le vin, les produits.

L'ASAE agit sur l'exercice des activités économiques des différents secteurs, alimentaires et non-alimentaires. Son action territoriale c'est transversale à tout le cycle économique, vers la couverture de tous les niveaux d'activité: les producteurs, les grossistes, les importateurs / distributeurs, prestataires de services et les détaillants.

Cette action est pris en charge par le domaine scientifique dans ces deux aspects: laboratoire et l'évaluation et la communication des risques, puisque la qualité technique et scientifique des actes est une condition de la viabilité de l'organisation.

Les laboratoires de l'ASAE sont accrédités en plus de 127 méthodes dans le domaine agro-alimentaire, lesquels sont répartis entre les activités développées par les laboratoires de chimie physique (LFQ); des boissons et des produits viti-vinicoles (LBPV) et de microbiologie (LM).

Le domaine de l'évaluation des risques ayant un impact, direct ou indirect, sur la sécurité alimentaire, est assurée par l'ASAE, entité responsable par la communication publique et transparente de ces risques et par la promotion de la diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire pour les consommateurs. Dans ce contexte, l'ASAE est l'organisme national de liaison avec ses homologues au niveau européen et international, par le biais de la nomination en tant que point focal de l'EFSA sur les questions scientifiques et techniques.

Dans l'accomplissement de cette mission, c'est très important l'établissement des relations étroites, à la fois nationales et internationales, avec d'autres organisations. La coopération avec d'autres institutions, ayant des missions similaires, est toujours avantageux, ainsi que l'échange d'expériences, des visites, des stages, le partage de l'information, la coopération opérationnelle et de bonnes relations de voisinage.

Visé élargir et approfondir sa coopération internationale avec ses homologues internationaux, ASAE a créé la Division des Relations Internationales (le 1er février 2014) chargée: d'assurer la planification, la coordination et de suivi le plan internationale de IASAE; Développer les relations bilatérales et multilatérales; Promouvoir, surveiller et développer la coopération au sein de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP); Représentation de l'ASAE dans les enceintes internationales, notamment au sein de l'Union européenne; Surveiller la mise en œuvre des protocoles existants et promouvoir de nouveaux protocoles dans les relations internationales.

Au présent, ASAE a conclu des accords de coopération avec presque tous les pays de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP), avec qui fournit la collaboration en matière de formation; l'organisation et le développement institutionnel; soutien technique et d'expertise; ressources matérielles; soutien de laboratoire; coopération dans l'organisation d'événements, des réunions et des forums; et des échanges d'informations. En outre, le Portugal est également le Président du Forum des Inspections de Sécurité Alimentaire et les Activités Économiques (FISAAE) de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP).

Au même temps, l'ASAE continue à développer également une intense activité au niveau des instances communautaires (l'ASAE est le point focal national de l'EFSA) et des groupes de travail européens (qui sont importants centres pour l'échange d'expériences et l'élaboration de critères et de lignes directrices sur divers aspects, y compris les crises alimentaires).

Dans ce contexte, l'ASAE souhaitent créer un réseau pour l'échange d'informations entre les entités opérant dans ses domaines de compétence, étant ainsi en mesure de développer des activités qui conduisent à une coopération concertée / préventive avec leurs homologues. Cette relation sera matérialisée à partir de la conclusion de Protocoles de Coopération.